Mariama Diallo, EHESS

Hélène Blaszkiewicz, Université Jean Moulin Lyon 3.

**Proposition d’atelier - REAF 2016, Paris.**

**Du gouvernement international (et) des politiques publiques de conservation de la nature en Afrique.**

 Cet atelier visera à comprendre l’action de l’État en Afrique par le biais de l’action publique de conservation de la nature.

 Ce que nous entendons par « politiques de conservation de la nature » rassemble plusieurs réalités. Il s’agit en effet de tous les dispositifs d’action publique visant à lutter contre une dégradation réelle ou supposée de l’environnement. Ils contiennent par exemple les programmes de lutte contre la pollution des sols, de reboisement, de sauvegarde d’espèces emblématiques de la nature sauvage, de lutte contre la désertification … Ils s’expriment par une organisation et une restriction des droits d’usage de l’espace, comme par exemple à travers le classement et la mise sous cloche d’espaces protégés, par le biais de politiques publiques. Ces politiques nous interrogent sur le produit d’une interaction permanente entre les discours programmatiques et mobilisateurs de l’opinion et les opportunités d’action et de mise à l’agenda politique. Elles sont donc l’occasion de questionner plusieurs aspects de ce qui fait l’État africain aujourd’hui :

* Premièrement, elles questionnent l’extraversion de l’État africain, en ce que l’histoire, les impératifs moraux, tout comme les financements des politiques publiques de conservation sont souvent d’origine internationale. Ces politiques interrogent donc par ce biais le cosmopolitisme des arènes politiques africaines, la présence d’experts étrangers étant souvent remarquée sur le terrain, ainsi que les phénomènes de « traduction » de l’action publique d’un contexte national à l’autre (Muller, 2000). Cette question se doit d’être traitée en lien avec les notions d’enchevêtrement (Diallo, 2013) des niveaux de politiques publiques et de la (post-) conditionnalité de l’aide (Harrison, 2001). Quelles sont alors les conséquences du caractère international des politiques publiques de conservation en Afrique ?
* Deuxièmement, ces politiques nous permettent d’examiner la capacité des États centraux à agir sur leur territoire, dans des espaces parfois très éloignés des capitales et des centres de décisions. Cette question fait référence à la forme que prend l’action publique : est-elle militarisée ? privatisée ? Est-elle le fait d’agences gouvernementales ? Comment s’exprime la politique publique dans l’espace ? Ces politiques questionnent donc l’organisation même de l’appareil d’État, notamment dans le contexte des décentralisations entreprises dans de nombreux États africains depuis les années 2000. Ces décentralisations sont censées permettre une plus grande efficacité dans la protection de la nature par le rapprochement des centres de décision avec les lieux d’action. Mais ces décentralisations sont-elles menées à leur terme ? Ou sont-elles seulement l’occasion pour l’État central de réinvestir des espaces lointains et jusqu’alors marginalisés (Ribot et al. 2006) ?

Toute contribution mettant en relations ces questionnements sera la bienvenue. Une expérience précise de terrain est demandée.